

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Veronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. AUBRET Alain, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. HERTZOG Etienne, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Veronique, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain, M. DESCAYE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard. (Vougy)

N°2024/N°115**OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES SUR
L'EXTENSION DE LA ZONE DE CUINZIER**

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle aux conseillers communautaires, qu'avec les travaux d'extension validé lors du Conseil Communautaire du mois d'avril - délibération n°2024/n°079, un prix au m² doit être déterminé pour que la commercialisation sur les parcelles ainsi amenées s'engage.

L'extension de la zone a et aura pour charges : des travaux de terrassement et de réseaux, des travaux électriques et de télécommunication, un contrôle assainissement pour le raccordement, le coût d'acquisition des terrains et les coûts liés à la vente des terrains (du type géomètre). Les charges sont estimées à 473 484,77 € HT.

Et au vu du plan arrêté, la surface utile commercialisable est de 8 475 m². Afin de déterminer un prix au m² pour ces terrains, un benchmark a été réalisé.

Enfin, un avis aux domaines a été demandé le 7 mai 2024, il a été rendu le 12 juin. La valeur est arbitrée à 25 € HT au m², celui-ci étant conforme aux tendances relevées.

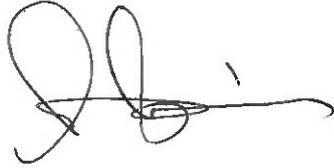
Les élus du Bureau Communautaire au vu de ces éléments de benchmark, de l'avis des domaines, et des charges souhaitent proposer un prix au m² de 25 € HT.

Également, par délibération 2022 12 0004 du 7 décembre 2022 et par délibération 2024 043 du 27 juin 2024, la commune de Cuinzier a délibéré sur le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes et au taux de la taxe d'aménagement à 5% concernant le secteur de l'extension de la zone d'activités intercommunale du Pilon.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le prix de vente des parcelles concernées par l'extension de la zone d'activités du Pilon, B 33 / B 32 / B 1043, au montant de 25 € HT par m² utiles ;
- dit que les recettes sont à prévoir au budget spécifique de la zone du Pilon

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Vougy
M. Bernard MOULIN



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024
Publication : 25/07/2024